

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

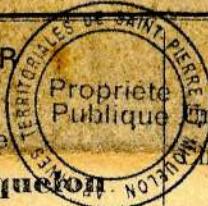
Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 8 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Saint-Pierre &amp; Miquelon

**1905-1906**

**1905** vient de disparaître ne nous laissant que des déceptions de toutes sortes : la principale et certes la plus sensible, une mauvaise campagne de pêche entraînant à sa suite un manque complet de travail.

Tout cela est causé par le manque de boëtte que nous subissons comme conséquence du Bait-Bill, malgré l'entente cordiale, dont l'écho retentissant a été fêté jusque parmi nous.

Elle n'a donné aucun résultat cette entente cordiale, dont nous avons fait les frais, les optimistes la proclamaient comme devant être une détente des relations tendues qui existent entre Saint-Pierre et Terre-Neuve depuis 1886. Il faut être bien confiant dans un revirement de l'égoïsme anglais pour croire à une amélioration quelconque de ce côté.

Les Américains procèdent d'une toute autre manière que nous sans rien présager de sentimental et ils obtiendront gain de cause dans un temps plus ou moins proche.

### La manifestation du 1<sup>er</sup> Janvier

Forcément elle devait avoir lieu, un personnage de marque comme M. Légasse, qui a gouverneur et maire à ses ordres, ne peut arriver ni partir sans se **payer** sa petite manifestation, dite de sympathie.

Déjà, grâce au contrat élastique du service postal, c'était sûrement avoir

bien choisi son moment que d'avoir fixé son départ au 1<sup>er</sup> de janvier, à sept ou huit heures du matin.

Tout naturellement la veille, dans une réception ouverte du dimanche, M. Légasse recevait son nombreux personnel venant lui apporter ses souhaits de bonne année et de bon voyage ; en pareille circonstance, M. Louis ne pouvait moins faire que d'offrir le champagne à ses visiteurs. Il n'y a pas comme ce vin généreux pour mettre tout en train, rien que le nom suffit pour électriser les gens qui ne se préoccupent pas plus de la marque que du crû.

En plus de cette réception, le soir étant un dimanche, M. Légasse offrait à ses patrons de pêche et autres un repas chez le bon faiseur d'habitude. C'était encore un excellent moyen de tenir eveillés et quelque peu surexcités les manifestants que l'on voulait avoir au départ du lendemain matin, car beaucoup, de peur d'y manquer et de se faire mal voir, ne devaient pas se coucher.

Le lendemain, à sept heures passées, le steamer Harlaw évoluait et faisait entendre sa sirène stridente pour donner le signal du départ, qui n'eut lieu qu'une heure après.

A ce signal, quelques manifestants préparés se sont groupés sur la cale du commerce et ont essayé d'une voix enrouée de lancer quelques cris de vive Légasse restés sans échos chaleureux.

Ces faits, par une sorte d'habitude prise au départ de l'un ou de l'autre des M. M. Légasse, sont tout naturels ; ils étaient la conséquence forcée de la préparation de la veille et de la bombe de la nuit.

Ce qui nous a semblé étrange et même incorrect, est que M. le gouverneur Angoulvant ait entraîné quelques-uns de ses fonctionnaires à le suivre et à participer à cette manifestation qui devait être bruyante au dire des mirlitons que l'on est allé chercher dans deux magasins.

Ce n'était pas la place d'un chef de colonie et encore moins celle de M. Angoulvant que de qui que ce soit. Notre gouverneur est trop accusé de partialité à l'égard de M. Louis Légasse pour qu'il puisse se permettre de com-

mettre un impair de ce genre et d'aller manifester comme il l'a fait.

Nous ne nous faisons pas faute de le lui dire, sa place à ce moment était en son hôtel pour, en qualité de nouveau gouverneur, préparer une réception ouverte à ses administrés et dépenser en leur honneur quelque peu des frais de représentation qui lui sont alloués.

Comme suite de la manifestation du matin, dans le jour on vit circuler des individus plus ou moins avinés.

Pour compléter le programme, M. Mazier devait le soir avoir sa petite contre-manifestation. Vers six heures et demie, trois ivrognes, jurant, tempétant et proférant des menaces à son endroit, sont venus frapper à sa porte de magasin, essayant de la forcer pour y pénétrer.

Attriré par tant de bruit et de tapage nocturne, M. Mazier a reçu ces visiteurs noctambules à coup de revolver, ce qui leur a fait faire casse-cou et les a fait disparaître par prudence.

De là, ces tapageurs sont entrés au Café de la Bourse, où ils ont pris trois consommations, après quoi ils ont brisé les verres dont ils s'étaient servis. Pas contents de la réception chez M. Mazier, ils sont allés, après une nouvelle station au Café Joinville, au domicile du maire se plaindre qu'on les avait reçus à coup de revolver.

Le lendemain et le surlendemain de l'affaire, M. Mazier informait le commissariat de police de ce qui s'était passé, tout en se refusant formellement à porter plainte contre des gens qui s'étaient trop exposés, après avoir été excités par les qualificatifs de hideux et d'immonde proférés dans un langage haineux au possible contre M. Mazier, au cours de la campagne de divagation de la suave Vigie, dont le seul souvenir qu'il nous reste est son répertoire de diffamations et d'injures grossières.

M. Mazier, pour toute information, s'est contenté de déclarer que ces mêmes individus, quand on les a soulés, se sont permis à plusieurs reprises de pénétrer chez lui de jour et de nuit, et que l'an dernier des vitres avaient été brisées dans son comptoir à coups de cailloux.

Le domicile de tout citoyen étant inviolable, M. Mazier s'est borné de prévenir le parquet et la police, au cas où il lui arriverait le malheur de déplanter ou de blesser un de ces forcénés agresseurs de nuit, dont les menaces proférées en jour ne l'effraient nullement, sachant à qui il a affaire.

On dit qu'à la veille des mascarades, qui vont bientôt commencer, le procureur de la République veut poursuivre d'office pour faire une exemple et mettre le holà à ces désordres qui sont le résultat de libations, où l'on soule les gens pour les rendre plus exaltés et plus entreprenants.

## MONSIGNORE S'AGITE

La loi de la séparation est à peine votée que le préfet apostolique de notre colonie, monsignore Légasse, s'agit et cherche à se cramponner à un poste qui va sans doute lui échapper et qui est pourtant si nécessaire à sa famille pour assurer, sinon son salut éternel, au moins sa domination temporelle et commerciale sur ce malheureux pays.

S'il est inutile de rappeler ici dans quelles conditions M. l'abbé Légasse devint préfet apostolique de notre colonie, il est peut être nécessaire de dire à l'aide de quelle équivoque il s'est maintenu à la tête du clergé des îles Saint-Pierre et Miquelon.

Chacun sait que depuis sa nomination à Saint-Pierre monsignore Légasse a presque toujours séjourné en France. L'hiver dernier au moment où la misère noire affligeait notre population laborieuse, M. Légasse était à Paris assiégeant les antichambres ministrielles, protestant de son attachement à la République, mendiant faveurs et honneurs.

Chacun sait aussi qu'il dénonça aux pouvoirs établis, avec l'aide de son frère le délégué et de quelques francs-maçons de marque, les meilleurs et les plus honnêtes républicains de Saint-Pierre et Miquelon comme des cléricaux.

Tout le monde se rappelle la protestation de la municipalité Daygrand contre son ingérence et celle de son clergé en matière électorale; mais ce que beaucoup de gens ignorent, c'est la lettre rampante et servile qu'il écrivit à ce sujet à M. le gouverneur intérimaire Caperon.

Voilà, pour aujourd'hui, ce que nous avons à dire du passé néfaste de l'abbé Légasse dans notre colonie dont les vicaires, les abbés Bracq et Frappart, étaient rédacteurs au Journal la Vigie et dont les noms fraternisaient avec ceux des aimés confrères Gérault-Richter et Henry Beranger.

Voilà l'œuvre du prélat concordataire ? Légasse jusqu'au jour de la rupture.

Et maintenant que la France vient de déchirer le Concordat, que la Séparation est chose faite, M. Légasse se ravise; il n'ose pas lâcher ses anciens amis, il fait cependant une conversion à droite. Il veut donner des gages aux catholiques intransigeants. A cet effet, il fonde un cercle dit de l'**Union**, il crée un journal catholique qui, hélas ! n'étant pas né viable disparaît le jour même de sa naissance. Il prend plus souvent la parole, recommande en chaire le cercle nouvellement fondé et patronné **les bons journaux**, fait enfin autant de zèle pieux auprès des catholiques, qu'autrefois de profondes courbettes auprès des pouvoirs publics!

Et pourquoi tout cela ?

Parce que M. Légasse, qui, à défaut de mérites éclatants possède un peu du flair commun à tous les ambitieux, sent venir l'orage et l'heure décisive des comptes à rendre.

Parce qu'il n'ignore pas qu'ayant vécu jusqu'ici d'équivoque, cette situation ne peut se prolonger longtemps.

Parce qu'il sait très bien que la venue à Paris du Cardinal Vives, membre de la commission cardinalice, pour enquêter sur les évêques concordataires, les prélats et les 3000 curés inamovibles, nommés par le Gouvernement ne sera pas une visite de pure forme et une enquête de complaisance; mais que si le Pape a confié à un cardinal capucin cette enquête générale, c'est qu'il veut que, conduite par un **congréganiste intrinsèque**, elle prenne un caractère religieux et dogmatique. C'est parce qu'il sait tout cela et bien d'autres choses encore, c'est parce qu'il se rappelle son attitude envers les Assomptionnistes et les frères de Ploërmel que Monsignore Légasse fait cette évolution.

Peine perdue nous croyons, car à l'heure où la loi de séparation sera promulguée ici, M. l'abbé Légasse, comme les autres, passera devant la commission d'enquête où il aura beaucoup de mal à convaincre le cardinal moine de son loyalisme absolu.

## AFFAIRE DUPONT

A la suite de la liquidation de la société du Pro-Patria on sait que M. Dupont fut nommé liquidateur par autorité de justice. Un procès se trouvait pendant, de M. Clément Th. contre M. L. Légasse pour préjudices à lui causés par la dissolution illégale de la société et par la vente fictive du Pro-Patria à M. Auguste Salomon, commanditaire et associé de M. Louis Légasse.

Le tribunal d'appel donna gain de cause à M. Th. Clément, et des experts

furent nommés par justice pour évaluer les dommages-intérêts dus à la circonstance.

Une fois que les experts se furent prononcés, pour embrouiller l'affaire, on fit de la procédure devant cet inénarrable magistrat qui s'appelait Garnier, lequel ne devait pas manquer de s'y prêter (ses idées étant elles-mêmes fort embrouillées.)

Bref, pour avoir une décision claire et précise, on fit un pourvoi en cassation comme ressource suprême.

M. Légasse, ayant peur des conséquences de ce pourvoi pour sa cause, a mis tout en œuvre pour tenter de le supprimer.

Or pour supprimer cette épée de Damoclès, il y a un moyen qui s'offre, celui de supprimer le liquidateur actuel, M. Dupont, dont l'honorabilité a toujours été incontestée et incontestable.

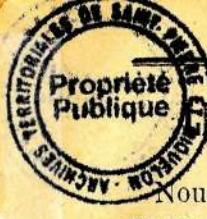
Pour y parvenir, on a employé tous les moyens, on l'a menacé, on l'a accusé même de détournement, on a violé le secret professionnel en divulguant sa situation personnelle.

Jusqu'au gouverneur, M. Angoulvant, qui s'est mêlé de l'affaire dans l'intérêt de son ami Légasse, disant que sans M<sup>e</sup> Lagrosilliére on aurait obtenu le désistement de M. Dupont; et la conscience d'un honnête homme, M. Angoulvant en fait donc bon marché !

En ce moment, l'affaire est devant les tribunaux, nous verrons si elle aura l'issue des deux autres affaires précédentes analogues, dans lesquelles le président du tribunal de commerce a remplacé M<sup>e</sup> Lagrosilliére comme syndic de faillite, malgré réclamation d'un groupe important de créanciers.

Sous prétexte qu'il y avait force de chose jugée, M. le chef du service judiciaire a accueilli la réclamation des créanciers Eugène Folquet par une fin de non-recevoir ayant une teinte quelque peu comminatoire, sans vouloir entendre d'explications, et l'offre de la démission des syndics a été péremptoirement refusée au détriment des intérêts en cause.

On ne pourra pas dire que ce sont les justiciables que l'on veut protéger, puisque c'est à l'encontre de leur volonté que l'on crée toutes ces exceptions et qu'on les met eux dans une sorte d'infériorité pour lutter contre les agissements et les machinations de M. Légasse.



## LES FASTES DES LÉGASSE

Nous venons d'assister à ce fait étrange que M. Louis Légasse, entrepreneur privilégié du service postal, vient de désorganiser ce service postal pour se payer le luxe de se faire transporter aux frais de la princesse à Saint-Jean de Terre-Neuve.

M. le gouverneur Angoulvant s'était fait transporter par un navire de guerre, M. Louis Légasse ne pouvait moins faire que de requisionner son bateau.

Pour l'exécution du premier programme, il avait suffi de l'autorisation du ministre de la marine; pour cette seconde visite, M. le gouverneur Angoulvant s'est chargé seul d'y donner son agrément.

Et pendant ce temps là, un accroc est fait au service régulier qui, à partir du premier Janvier, doit se faire entre Halifax et Saint-Pierre.

Et tout cela pour procurer un peu de faste bien éphémère à M. Louis Légasse. C'est une maladie de famille, une sorte de besoin de toujours chercher à se rehausser. Qui ne se souvient que son frère demandait en vain au commandant de la division navale de lui tirer des coups de canon quelque part, comme à un vrai évêque, et cela pour édifier ses paroissiens sur la vénération dont sa personne était l'objet, quoique n'y ayant pas droit. Par malheur, le sus-dit commandant, quoique pratiquant, avait l'oreille dure quand il s'agissait de violer les règlements.

Est-ce aussi pour nous édifier que ce prélat romain porte des volants de soie écarlate à ses soutanes, dont la couleur devient de plus en plus poncée, comme pour faire pressentir de l'eau dessous: oh! pardon Saint-Antoine!

Et toi, oh! sainte humilité chrétienne des prêtres primitifs, où donc es-tu?

## SERVICE POSTAL

Nous l'avions bien prévu, le voyage de touriste de M. Légasse à Terre-Neuve et sa spéculation commerciale de charbon devaient l'un et l'autre désorganiser la régularité obligatoire du service postal.

En effet, au lieu d'aller à Halifax, et au lieu d'arriver le jeudi comme le lui prescrit son contrat, le Harlaw n'est arrivé que samedi matin.

Après ce manquement aux clauses du contrat postal, nous nous demandons si M. le Gouverneur va appliquer à l'entrepreneur l'amende qu'il a encourue pour ce retard préjudiciable; ou si de tolérance en tolérance on va aller jusqu'à la complaisance coupable.

Ce nous semble de toute justice, et malgré le favoritisme dont abuse M. Légasse, il ne peut réellement profiter de tous les cotés et se livrer en connaissance de cause à tous les manquements de service sans qu'on lui inflige les pénalités prévues par le contrat.

Nous attendons à ce que M. Angoulvant ne fasse rien que son devoir, ou qu'une fois de plus il fasse l'voir de quelle partialité son administration est capable quand il s'agit des intérêts financiers de M. Légasse.

## NAVIGATION

La goëlette « Bait-Bill », patron Grézel, dont on était très inquiet, est rentrée dimanche dernier, 31 décembre.

Il y avait neuf jours passés que cette goëlette était partie de Sydney avec un plein chargement de charbon pour la station électrique.

A la suite de la tempête de la semaine dernière et des bons vents qui avaient régné depuis, il y avait lieu d'être inquiet, bien que l'on sût que le patron Grézel est un de ces marins qui n'ont pas de défaillances, même en face du plus grand danger.

On nous a assuré qu'aussi lourdement chargé, il avait eu le coffre de sa goëlette complètement plein d'eau, et qu'il avait été obligé de démolir ses pavois pour permettre à l'eau de se retirer et au navire de se relever. Son grand foc a été enlevé quoique serré sur le beau-père et sa misaine a été défoncée du même coup de mer.

Ainsi avarié et désemparé, Grézel a dû voguer à la merci de la tempête qui faisait rage. Aussi à son arrivée à quai, dimanche dernier, une foule sympathique lui a témoigné, ainsi qu'à son équipage, toute sa joyeuse satisfaction de les voir revenir sains et saufs.

La goëlette « Emilie Andréa », patron Girardin, s'est également rendue à Halifax mercredi, après une traversée moins favorisée que celles que cet autre excellent marin a l'habitude de faire.

Pour naviguer dans cette saison avancée et sans cesse dans les atterrissages d'une côte à l'autre, il ne faut pas avoir froid aux yeux et ces deux intrépides Saint-Pierrais l'ont déjà prouvé plusieurs fois, ils ne sont plus à faire leurs preuves.

## LE MARIAGE DE M. LOUIS LÉGASSE

On nous assure que le mariage de M. Louis Légasse avec M<sup>me</sup> Houduce serait rompu.

Nous ne sommes pas plus étonné de cette rupture que nous ne l'avons été du projet de mariage lui-même.

Au temps où on l'annonçait, M. Légasse était en relations journalières avec M. Houduce pour mener à bonne fin la formation de la nouvelle société **La Morue Française**.

Quand la rupture s'est produite, M. Légasse n'avait plus ses intérêts à la merci de M. Houduce qui, en futur beau-père, avait acquiescé de bonne grâce à tous les desiderata de son futur gendre: leurs intérêts, comme l'on dit au palais, étaient alors connexes.

Tout le désagréable de l'affaire est que M<sup>me</sup> Houduce ait été tout d'abord l'enjeu de toutes ces machinations diaboliques et que finalement elle ait été le jeu peu galant d'un intrigant.

## CERCLE DE L'UNION

Tout le monde sait que le Cercle de l'Union a pris lieu et place du Patronage et que cette société allait avoir un organe de publicité dans l'Echo de Saint-Pierre, disparu dans les conditions que l'on sait.

Pour ceux qui ignorent ces coincidences, nous leur faisons connaître qu'à l'église M. l'abbé Légasse a recommandé la fréquentation du Cercle de l'Union comme un lieu de tempérance.

On nous a même assuré que M. Picandet s'était offert d'y faire des conférences sur ce sujet si palpitant d'actualité et de moralité civique.

Quel dommage que son copain Garnier soit parti, à eux deux et à tour de rôle ils auraient pu tenir l'affiche tout l'hiver et intéresser le public sélect sur la manière de mettre la moralité en actions.

On ne parle pas encore à quel cours, mais cela viendra aussitôt que la situation sera liquide.

## NÉCROLOGIE

M. Grézel, patron de la goëlette Bait-Bill, qui vient d'échapper si miraculeusement aux dangers de sa dernière traversée de Sydney, a tenu, dans un sentiment d'amitié, à dire un dernier adieu à son collègue et ami, Joseph Hubert, décédé à l'hôpital le 4 courant.

Avant que la tombe se referme, il s'est exprimé en ces termes :

Mesdames et Messieurs,

En ma qualité de marin et d'ami du défunt, permettez-moi de venir dire adieu à celui que nous venons de conduire à son dernier repos.

Joseph Hubert fut un enfant de ce pays, Saint-Pierrais de cœur et de naissance, il fut toujours un bon camarade avec les uns et les autres de nous.

Dans sa jeunesse, il connut au sein de sa famille les douceurs de la prospérité, mais l'infortune dont il fut atteint par les revers de ses parents n'altéra en rien son insouciance de bon vivant.

Malgré cela, notre ami Joseph Hubert fut un vaillant et intrépide marin, patron de goëlette, il rentrait toujours le dernier des bancs, insouciant au danger. Comme tel, il possédait toutes les qualités pour faire un excellent capitaine, il ne lui a manqué pour le devenir que de rencontrer les circonstances favorables qui font percer l'homme.

Celui auquel nous adressons, en ce jour de deuil, l'expression de notre sympathie et de nos regrets, faisait partie de la famille saint-pierraise, à ce titre et à tant d'autres il était notre ami, et en ami nous avons tenu, dans sa condition humble, à lui rendre ce dernier devoir de l'amitié, la seule consolatrice aux derniers moments de la séparation suprême.

Cher ami, au nom de tous adieu.

## ANNONCES & AVIS

### MANUFACTURE DE DORIS

Le cours des doris pour 1906 est :

Doris réglables en espèces 95 fr.

“ “ en traîtes 90 fr.

L'administrateur-délégué,  
E. GLOANEC

## A VENDRE

Un mobilier de chambre à coucher et de salle à manger, le tout en chêne et presque neuf.

S'adresser au bureau du Réveil.

## AVIS

### M. JAURÉGIBERRY

Maréchal-Ferrant

Ayant son atelier rue des Basques, avise sa clientèle qu'il se charge de ferrer les chevaux et les bœufs à raison de deux dollars au comptant, ferrage d'hiver et d'été au même prix.

Cette réduction de prix ne s'applique qu'aux paiements faits comptant, aussitôt le travail terminé.

## A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

### UNE MAISON

à étage et en briques

Située rue Jacques-Cartier

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>re</sup> Blanchandin

## A VENDRE

Les goëlettes

**GEORGES, INÈS ET ALICE**

Avec l'armement de pêche, sel et tous ustensiles à bord à leur retour.

S'adresser à M. G. LAMUSSE

Cyp. FABRE & C<sup>ie</sup> de Marseille  
C<sup>ie</sup> française de navigation à vapeur



Le Vapeur NEUSTRIA, partira de Saint-Malo pour Saint-Pierre-Miquelon, dans la seconde quinzaine de Mars prochain.

S'adresser pour passages et conditions : à A. GRUENAIS, agent à St-Malo et A. GREZET, agent à Saint-Pierre.

## A LOUER

pour le 1<sup>er</sup> Avril prochain

### UN APPARTEMENT

à usage de boucherie

RUE DE SÈZE

S'adresser à M<sup>me</sup> V<sup>re</sup> Sémy

## A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ

Les goëlettes

**PETITE MARIE**

et

**CANADIENNE**

avec ou sans leur armement du banc.

S'adresser à M. H. GRELÉ

## L'IMPRIMERIE DU RÉVEIL

Se recommande à sa clientèle pour l'exécution et la fourniture de lettres de faire-part de mariage, de naissance et de décès, ainsi que de cartes de visite ordinaires, de deuil et de demi-deuil.

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.